



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

---

**RÉSOLUTION AGA-2018-09-22/20**  
**Fiscalité et finances municipales**  
**diversification des sources de revenus**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus des municipalités du Québec proviennent à près de 70 % de la taxation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépendance à la taxation foncière est significativement plus élevée que dans les autres provinces canadiennes;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités assument un nombre croissant de responsabilités, ce qui se reflète dans l'augmentation significative des dépenses municipales lors des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec ne paie pas la totalité de ces taxes foncières sur les immeubles parapublics;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de compensation tenant lieu de taxe sur les terres publiques n'a pas augmenté depuis 2006, et ce, même si les obligations des municipalités de même que les coûts liés à la présence de ces terres n'ont cessé d'augmenter;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement provincial ne rembourse que 50 % de la TVQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ne reçoivent aucune compensation annuelle pour le passage de lignes de transports d'électricité, de gaz ou de télécommunication sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** si le gouvernement est sérieux dans son désir de faire des municipalités des partenaires du développement économique local, il devrait leur permettre de toucher de véritables redevances de l'exploitation des ressources sur son territoire;

**Il est proposé par : M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin**

**Et appuyé par : M. Gaétan Guindon, maire de Denholm**

**DE DEMANDER** une réforme du financement des municipalités qui permettrait une diversification des revenus municipaux;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec le remboursement de 100 % de la TVQ des municipalités comme c'est le cas pour le gouvernement du Canada;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de payer l'entièreté des taxes foncières sur les propriétés du gouvernement du Québec, tant pour les immeubles que pour les terres publiques;



**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'accorder une juste part de la taxe foncière sur les réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunication aux municipalités;

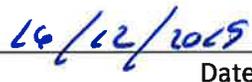
**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec une bonification significative du partage des redevances sur les ressources naturelles.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/20 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.

  
\_\_\_\_\_

SYLVAIN LE PAGE  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier de la corporation

  
\_\_\_\_\_

Date